

N° 298 Constitution de la

Commission de la
Recherche de la
Commission de la
Recherche de la

Cette commission, outre le Secrétaire ou l'Adjoint qui en assure le présidence comprend 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants sont désignés par le Secrétaire de la Commission, les services fiscaux ou une liste de contribuables dressés au double par le Conseil Municipal. 24 vous sont donc proposés.